



Date d'affichage : du 28 février au 6 mars 2019, 16 h

Ingénieur junior Gestion des Immeubles, Infrastructures et Projets majeurs

** Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences.*

Secteur :	Direction de la gestion immobilière, des infrastructures et des projets majeurs
Supérieur :	Directeur gestion immobilière, infrastructures et projets majeurs
Lieu de travail :	255, Place Chef Michel Laveau, Wendake (Québec) G0A 4V0

Statut :	Temporaire, syndiqué
Horaire :	35 heures par semaine
Durée :	1 an
Début :	Dès que possible
Salaire :	Entre 26.50 \$ et 41.80 \$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
** SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier*
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À tous.**

Sommaire :

Le titulaire du poste, sous la supervision de son supérieur hiérarchique, exerce des attributions d'analyse, de conseil ou de recherche dans un domaine du génie, conformément à la Loi sur les ingénieurs. Il s'occupe de l'optimisation, la normalisation et la réalisation d'ouvrages ou de projets, l'exploitation de ressources, la surveillance, l'inspection ou la conduite de travaux afin d'assurer la protection du public, l'intégrité des biens et l'efficacité des projets et services. Il participe aux phases de planification de projets. Il participe à l'élaboration de documents d'appels d'offre et de devis techniques.

Fonctions principales :

- Assurer la gestion des appels d'offres;
- Vérifier et rédiger des rapports techniques pour sa direction;
- Procéder au suivi administratif des travaux de construction;
- Assurer la gestion des projets;
- Procéder au suivi d'entretien et d'amélioration des infrastructures du CNHW;
- Exécuter toutes autres tâches spécifiques à l'emploi à la demande du supérieur.

Exigences :

- Baccalauréat en génie civil ou baccalauréat en génie du bâtiment ou baccalauréat en génie de la construction;
- Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- 1 année d'expérience dans le domaine de l'ingénierie ou de gestion de projets (atout);
- Détenir un permis de conduire valide;
- Détenir la Carte ASP Construction (cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction);
- Posséder un véhicule;
- Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale;



Avis de concours 2019-08

Date d'affichage : du 28 février au 6 mars 2019, 16 h

- Maîtrise de la suite Microsoft office (incluant un niveau avancé pour Excel).

Conditions de travail particulières :

- Déplacements fréquents sur les chantiers de construction

Qualités requises :

Autonomie, capacité de rédaction, capacité à travailler en mode collaboration et partenariat, communication, diplomatie, esprit d'analyse, esprit d'équipe, jugement, leadership, minutie, rigueur, sens de l'initiative, sens de la planification et de l'organisation et tolérance au stress.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation en y inscrivant le numéro du concours ainsi que leur diplôme sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

**SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION
SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES**

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, la personne accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.